

EDITO

33° année, n° 104

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

L'année 2015 a vu de trop nombreux drames se dérouler.

Au niveau national, elle aura été marquée par des attentats meurtriers, sans précédent, sur Paris. Nous avons encore en mémoire les attaques de Charlie Hebdo et les attentats encore plus meurtriers du 13 novembre faisant de nombreux morts et blessés, tous victimes du terrorisme islamique. Depuis, l'état d'urgence est installé en France.

Au niveau local, nous avons été frappé par ce terrible accident de bus à Puisseguin et ses 43 victimes.

Pour la municipalité, 2015 a été une année de travaux : salle à l'étage de la mairie, voirie, parvis de la mairie, carte communale, nouvelle organisation des activités périscolaires. Autant de dossiers sur lesquels l'équipe municipale a eu à travailler dans des conditions parfois très difficiles....Tous les travaux ne sont pas complètement aboutis et se termineront en 2016.

2016 sera quant à elle, une année de réforme territoriale. Elle a commencé dès le 1^{er} janvier avec la nouvelle grande région Aquitaine, Poitou, Charente pour laquelle, les Conseillers Régionaux viennent d'être élus.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Schéma de Développement de Coopération Intercommunal, proposé par le Préfet, nous annonce l'extension du périmètre de la CALI, la dissolution de certains syndicats. Toutes ces réformes impacteront les collectivités.

Je vous propose d'aller à votre rencontre, tous les lundis, pendant plusieurs mois, afin de recueillir l'avis d'un maximum d'entre vous concernant la gestion actuelle de la commune et vos attentes pour le futur. Prenez rendez vous avec nous.

Au nom du Conseil Municipal, des agents communaux, je vous adresse tous nos vœux de bonheur, de santé et de fraternité pour cette nouvelle année.

Nous vous invitons avec plaisir à un vin d'honneur qui vous sera servi pour la cérémonie des vœux, le mardi 12 janvier à 19h au Foyer Rural.

Bien à vous,

Votre Maire Paquerette PEYRIDIEUX

SOMMAIRE :

- Conseil Municipal
- Etat civil
- Infos mairie
- La vie à l'école
- La vie associative
- Renseignements pratiques

www.stantoinessurlisle.fr

Bienvenue sur le site internet de votre commune !



Accueil

La Commune

La Mairie

Ecole

Economie

Associations

Infos pratiques

Contact

REUNION DU 11 SEPTEMBRE

Le compte rendu de la réunion du 6 juin 2015 est approuvé à la majorité (4 abstentions).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le ou la secrétaire de séance : Madame FEREOLE se propose d'être secrétaire de séance avec Madame NAUZE. Madame le Maire refuse car cela complique la transcription du compte-rendu par la secrétaire et demande au Conseil Municipal de procéder au vote. Madame NAUZE est élue par 9 voix.

Madame FEREOLE précise que les conseils municipaux doivent avoir lieu tous les trimestres et que ce n'est pas le cas. Elle souligne que Monsieur BORDET et Madame LAUBA n'avaient pas à assister à la dernière rédaction du procès-verbal. Ses propos ne sont pas retenus car erronés.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier signé par Messieurs FAIJAN, MANIÈRE et Mmes FEREOLE, NAUDY :

Madame le Maire,

Mesdames Féréol, Naudy et Messieurs Manière et Fajjan conseillers municipaux, vous demandent que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal un vote à bulletin secret concernant le déplacement du monument aux morts. Ce sujet n'ayant jamais été voté par le conseil qui est seul compétant pour une telle décision, concerne également l'ensemble des habitants, il permettrait d'avoir une décision tranchée et non pas passée en catimini dans un ensemble de travaux comme vous êtes en train de le faire malgré toutes les oppositions.

Faute de ne pouvoir obtenir un vote sur le sujet, nous nous adresserons au Procureur de la République ainsi qu'au tribunal administratif pour que les règles démocratiques soient respectées.

Cordialement,

CGCT : circulaire du 11/1/1988 Jurisprudence administrative, Pédagogique-N°1/2014 -48-2-14

Madame le Maire donne lecture de sa réponse notifiée aux quatre conseillers :

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Votre courrier comminatoire du 25 août 2015 portant demande d'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal d'un vote à bulletin secret concernant le déplacement du Monument aux Morts a retenu toute mon attention.

Je vous rappelle que le déplacement du Monument aux Morts de notre commune s'inscrit dans le cadre global du réaménagement du bourg, lequel est déjà très engagé et sur lequel le Conseil Municipal s'est prononcé à de multiples reprises.

Pour mémoire,

Par délibération en date du 30 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet portant sur l'aménagement du parvis de la Mairie et l'aménagement sécuritaire de la rue de Verdun avec enfouissement des réseaux préparé par le Cabinet FAIVRE MONDIN.

Par délibération du 13 avril 2011, le Conseil Municipal a défini comme actions prioritaires l'aménagement sécuritaire de la rue de Verdun et l'aménagement du parvis de la Mairie.

Ces éléments ont été transmis au Conseil Général de la Gironde qui a établi, après étude de notre dossier, un projet de convention d'aménagement du bourg.

Par délibération du 24 mai 2012, le Conseil Municipal m'a autorisée à signer la convention d'aménagement du bourg avec le Conseil Général de la Gironde.

Le 7 juin 2013, ladite convention d'aménagement du bourg portant engagement du Conseil Général de la Gironde et de la Commune de Saint Antoine sur l'Isle a été signée.

La seconde tranche de travaux portant enfouissement du réseau d'éclairage public et aménagement de l'éclairage des bâtiments communaux dont l'emplacement réservé pour accueillir le Monument aux Morts, a été achevée en décembre 2013.

Par suite du renouvellement du Conseil Municipal, les projets en cours, dont le déplacement du Monument aux Morts dans le cadre de l'aménagement du parvis de la Mairie ont été présentés aux nouveaux élus le 12 avril 2014.

Dans le courant de l'année 2014, les travaux relatifs à l'aménagement sécuritaire de la rue de Verdun ont été achevés.

Par délibération du 26 mars 2015, le Conseil Municipal a inscrit le financement de l'aménagement du parvis de la Mairie, y compris le déplacement du Monument aux Morts, au budget de la commune.

Au regard de l'ancienneté de ce dossier, de l'état d'avancement des travaux, de la parfaite information du Conseil Municipal et de la constance avec laquelle il s'est exprimé en faveur du réaménagement du parvis de la Mairie comprenant le déplacement du Monument aux Morts, j'estime que votre requête est parfaitement infondée.

Par la présente, je vous informe que j'ai en conséquence décidé de ne pas faire droit à cette demande que je considère comme abusive et manifestement dilatoire.

Je vous précise que la présente décision peut, le cas échéant, faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant la juridiction administrative.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations respectueuses

Madame FEREOLO dit qu'il n'y a jamais eu de délibération concernant le déplacement du Monument aux Morts. Monsieur FAIJAN interroge le Conseil Municipal. Madame FEREOLO demande ce que ressentent les Conseillers Municipaux concernant la pétition. Madame BAUDRY est très étonnée de cette pétition vu le peu de participation de la population aux manifestations.

Informations données par Madame le Maire :

La Sous-Préfecture nous a notifié l'attribution de la DETR pour un montant de 9 253.65 € sur les 21 474 € prévus.

Le S.I.A.E.P.A. va procéder au contrôle des maisons qui ne se sont pas encore raccordées à l'assainissement collectif installé en 2007. Un délai supplémentaire sera accordé jusqu'au 29 février 2016 pour éviter des pénalités financières applicables selon l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et la délibération du Syndicat en date du 13 mars 2014.

DELIBERATION HABILITANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE DANS L'INTERET DE LA COMMUNE SUITE A NOUVELLE REQUETE DE M. FAIJAN et MME FEREOLO CONTRE LA DELIBERATION DU 06.02.2015 (DELIB 2015_27)

Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLO ont déposé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif contre la commune, demandant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal les destituant de leur qualité d'Adjoint. Considérant les pénalités demandées par Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLO (1500 €) et dans l'intérêt de la commune, il est nécessaire de désigner un avocat. Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLO ne doivent pas participer au vote.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ester en justice pour cette affaire au nom de la commune, à désigner un avocat et inscrire ses honoraires au budget par 9 voix pour, deux contre. Madame FEREOLO dit qu'un avocat n'est pas obligatoire. Madame le Maire répond qu'il est nécessaire de défendre les intérêts de la commune.

ADHESION DES COMMUNES DE BONZAC, SAINT MARTIN DU BOIS ET DE L'ASSOCIATION « P.L.I.E DU LIBOURNAIS » AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER (DELIB 2015_29 & 30)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les adhésions des communes de BONZAC, SAINT MARTIN DU BOIS et l'association PLIE DU LIBOURNAIS, au groupement d'achat d'enveloppes et de papier constitué par la CALI.

MODIFICATION IMPUTATIONS COMPTABLES (DELIB 2015_31)

Certaines dépenses réglées en fonctionnement peuvent être imputées en investissement par la création de programmes de travaux :

- Mise aux normes électriques de l'atelier (1 439.38 €)
- Changement de l'alarme atelier (710.40 €)
- Achat meuble cantine (1 168.34 €)
- Elagage du chêne (918.00 €)

Un virement de crédit arrondi à 4 237 € sur les dépenses imprévues d'investissement. Ces dépenses seront présentées pour le FCTVA. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Pour information, au terme des travaux d'aménagement de bourg, les frais de maîtrise d'œuvre payés en 2014 et 2015 seront basculés sur le chapitre 021 pour pouvoir les inclure dans le FCTVA.

VIREMENT DE CREDIT (DELIB 2015_32)

Afin de régler les honoraires de l'avocat sur les trois contentieux (2 requêtes contre l'arrêté destituant les adjoints de leurs délégations et 1 requête conjointe de M. FAIJAN et Mme FEREOLO contre la délibération du 6 février 2015), un virement de crédit de 5000 € est nécessaire.

Cette somme sera prise sur les dépenses imprévues. Accord du Conseil Municipal à la majorité, par 9 voix pour et 4 contre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE

Monsieur BORDET présente les résultats du marché négocié pour les travaux d'aménagement du parvis de la mairie et en présente le plan à nouveau. L'entreprise LAURIERE a été retenue pour un montant de 53 984.40 € TTC, dont 1 600 € HT pour le déplacement du Monument aux Morts.

Pour information, montant des autres devis : LPT TP : 56 390.64 € // COLAS : 70 046.47 €.

Madame le Maire rappelle que ce projet est étudié de longue date et que les travaux ont été votés au budget 2015. L'estimatif était de 84 157.20 € TTC, ce marché a donc été très fructueux. Monsieur FAIJAN demande comment on peut déplacer un monument avec aussi peu de coût.

DOCUMENT AD'APT

Monsieur MALEVRE présente l'Agenda Programmé d'Accessibilité, document permettant de demander une prolongation de 3 ans pour la mise en accessibilité des bâtiments :

- L'église : créer une allée pour les personnes à mobilité réduite.
- Ecole : prévoir une rampe d'accès et un WC pour handicapé.

Monsieur FAIJAN évoque un problème de stationnement sur la rue de Verdun, (piétons-voitures). Il évoque aussi un problème de stationnement sur la place lors d'un match de foot, les secours ne peuvent pas intervenir.

Madame le Maire répond qu'une réponse a été apportée à la réclamation de M. et Mme BOURREAU : ceci a été exceptionnel, nous prendrons donc les dispositions nécessaires. Les travaux de la rue de Verdun sont des travaux de sécurité et d'accessibilité.

SITE INTERNET

Le site a été ouvert le 1^{er} octobre dernier et consultable sur www.stantoinessurlisle.fr

ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2015

Présentée par Madame LAUBA : les 3 classes et la salle de réunion des enseignants ont été réaménagées. Une salle pour les activités périscolaires a été aménagée à l'étage de la mairie (coût des travaux 3018.18 € faits par les employés communaux, hors électricité). Les activités périscolaires ont lieu les lundis et jeudis. Une personne bénévole sera prévue pour la surveillance des enfants.

Le transport scolaire a été modifié : un seul bus dessert les deux communes. Nathalie FURLAN en est accompagnatrice. De nouvelles modifications quant au circuit sont à l'étude. Monsieur MANIERE demande si l'électricité de la salle TAP est conforme aux normes de sécurité. Les travaux ont été faits par ART ELEC et vérifiés par SOCOTEC.

POMPE FLIGHT

Madame LAUBA demande des explications sur une pompe confiée à Monsieur FAIJAN en 2011.

Lors d'une précédente réunion, Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLO ont répondu que l'affaire était en cours. Monsieur FAIJAN a eu la responsabilité de mettre cette pompe en dépôt vente dans une entreprise qui a déposé le bilan depuis. Il n'y a aucune trace de cette pompe dans la liquidation. Monsieur FAIJAN dit ce que ce n'est plus de son ressort, Madame FEREOLO dit que c'est désormais à Monsieur BORDET de s'en occuper.

- Monsieur FAIJAN demande si on a reçu et lu le courrier de Madame FURLAN Renée. Madame le Maire répond qu'elle a pris contact avec Madame FURLAN pour obtenir un rendez-vous et qu'elle n'a pas répondu à ce jour. Madame FURLAN attestant que le monument aux morts a été construit par son grand-père, Madame le Maire propose d'y apposer une plaque commémorative. Madame FEREOLO parle du déplacement du monument restant à définir lors des réunions du Conseil Municipal.

- Monsieur FAIJAN demande pourquoi l'achat du portillon. Monsieur BORDET répond que ce sera utile pour le foot.

- Monsieur MANIERE lit une lettre de M. et Mme BATAILLIE relative à un chèque de caution pas reçu. Madame le Maire verra avec les secrétaires.

- Monsieur MANIERE demande le prix de revient du chemin de promenade et dit qu'on doit refaire les routes.

REUNION DU 6 NOVEMBRE

Avant de commencer l'ordre du jour, à la mémoire des 43 victimes de ce terrible accident à Puisseguin qui a endeuillé de nombreuses familles du territoire, Madame le Maire demande un moment de recueillement en faisant une minute de silence.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre dernier est approuvé par 11 voix pour et 4 abstentions.

Madame le Maire donne lecture d'une pétition de Monsieur MAURY reçue pour déplacer le lieu du Conseil Municipal au foyer rural car les conditions d'écoute sont inconfortables, pas assez de sièges installés. Il est rappelé que l'article L2121-7 du CGCT de 2007 définit le lieu des Conseils Municipaux à la mairie. Il faut une dérogation pour le changement de lieu. Les motifs demandés sur la pétition ne font pas partie des dérogations. La dérogation accordée en 2008 n'a plus lieu d'être considérant le nouvel aménagement de la mairie. Nous avons aménagé la salle de façon à ce qu'elle puisse être conforme. Remerciements de Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLO.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL (DELIB_2015_34)

Madame le Maire propose de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'attribuer l'indemnité à 100 % :

. 178.98 € pour M. LHEUREUX en poste de janvier à juin 2015

. 178.98 € pour M. CANTET en poste depuis juillet 2015

Observation de Madame FEREOLO : moins de dotation impose de faire des économies. Elle lit un article pris sur internet, dit qu'il y a beaucoup de communes dans notre canton qui refusent de payer cette indemnité et montre une liste de communes sur le département des Deux-Sèvres. L'indemnité est votée à la majorité par 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions. Monsieur MANIERE dit que l'on a tout sur internet. Madame le Maire précise que l'on sollicite le receveur municipal en permanence.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ETABLI PAR LE SIAEPA (DELIB_2015_35)

Madame le Maire rappelle que le rapport est consultable en mairie et conforme aux données relatives à la qualité bactériologique et physico-chimique.

Le prix au m3 de l'eau potable pour 2015 est de 1.84 € (+2.20%) en secteur d'assainissement non collectif et de 3.28 € (+1.30%) en secteur d'assainissement collectif.

Le rapport est approuvé à la majorité du Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 une voix contre.

CESSION DE TERRAIN RUE DE L'ISLE (DELIB_2015_36)

Deux riverains ont souhaité acquérir une bande de terrain de l'espace vert devant leur façade de maison rue de l'Isle (194 m2 au total). Cette demande avait été actée en Conseil Municipal du 3 avril 2015. Tous les frais seraient pris

en charge par les acquéreurs (déplacements compteurs, bornage). Mme FEREOL demande le prix du terrain, réponse de Madame le Maire évalué à 10€ le m2 pour une petite superficie en référence à une vente faite sur ce secteur.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité cette cession par 14 voix pour et 1 abstention.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION AU CIMETIERE DE LA FAMILLE GIRET/VOLLARD (DELIB_2015_37)

Les héritières de la concession GIRET/VOLLARD ont fait procéder à l'exhumation des corps pour les inhumer au cimetière voisin et souhaitent rétrocéder cette concession à la commune. Quelques travaux seront à faire. Madame le Maire propose d'accepter cette rétrocession et faire de ce caveau un ossuaire (le nôtre n'étant plus accessible).

Considérant que cette concession est vide de tout corps et que l'acte de notoriété présenté par les héritières atteste leurs droits, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession et décide que ce caveau situé près de l'église sera l'ossuaire de la commune.

MODIFICATION IMPUTATION COMPTABLE (DELIB_2015_38)

Les dépenses concernant la mise en place de nouveaux extincteurs à l'étage de la mairie, soit 1421.04 € peuvent être imputées en investissement (pour FCTVA). Monsieur FAIJAN demande de mettre en concurrence cette prestation (écart de 300 € environ entre société privée et commune). Madame le Maire ne voit pas cette différence sur la facture présentée. Le Conseil Municipal approuve à la majorité la modification de l'imputation comptable liée à cette dépense, par 11 voix pour et 4 abstentions.

ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT D'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE (DELIB_2015_39)

Madame le Maire présente la demande de la commune de Coutras qui souhaite s'associer au groupement d'achat de la CALI. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et autorise le Maire à signer l'avenant à la commission constitutive.

ECHANGES INTER-MUNICIPALITES (DELIB_2015_40)

Madame le Maire propose de délibérer sur le renouvellement des échanges inter-municipalités avec le Québec.

Le principe est de permettre à un jeune étudiant de 18 à 30 ans de partir travailler 8 semaines au Québec et de recevoir en échange un jeune Québécois pour un travail à mi-temps sur notre commune.

Approbation du Conseil Municipal à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions. Madame le Maire remercie ceux qui ont approuvé le vote car c'est une très belle et enrichissante action en faveur de la jeunesse. Observation de Mme FEREOL : « on doit faire des économies ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux du pont sont retardés de 3 semaines à cause de la peinture de la conduite de gaz. Une fuite dans notre collecteur d'eaux pluviales doit être détectée avant d'effectuer la réparation du perré. Nous cherchons une entreprise.

- Comme tous les établissements de coopération intercommunale, la CALI doit élaborer un schéma de mutualisation des services d'ici le 31 décembre 2015. La première sera la mutualisation des secrétaires de mairie, le but étant de renforcer l'attractivité de notre territoire en organisant mieux nos services publics. Une réunion est prévue le 12 novembre prochain. Nous aurons à délibérer prochainement.

- Information au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur PEINTRE au nom des Anciens Combattants : Madame le Maire n'a pas encore répondu et répondra ultérieurement : Monsieur le Sous-Préfet ne s'est pas déplacé que pour le monument mais pour voir les travaux subventionnés au titre de la DETR, s'informer sur les travaux à venir. Observation de Madame FEREOL : Monsieur le Sous-Préfet a dit qu' « il viendrait rencontrer Madame le Maire pour dialoguer ». Madame le Maire attend des excuses pour les propos injurieux tenus.

- Observation de Monsieur FAIJAN : « sécurité pour les piétons dans la rue de Verdun. Comment font les gens quand il y a des voitures stationnées ? Quand on a fait ce projet on était tous d'accord, on s'est trompé. Peut-on remédier à ce problème ? Attente réponse ». Madame le Maire : « la réponse a déjà été donnée. »

- Problème de dysfonctionnement sur la vérification du foyer rural : Madame LAUBA s'excuse d'avoir oublié de contacter Monsieur FAIJAN suite à l'absence de Madame NAUZE.

- Monsieur FAIJAN lit la lettre envoyée par Madame le Maire concernant la pompe Flyght, ainsi que sa réponse au Conseil Municipal. Ayant été démis de ses fonctions, il n'est plus concerné par cette affaire. La société ARRI n'ayant jamais été concernée par cette pompe n'a donc aucun document. Le transport a été effectué en mars 2011, à titre privé par la société CAPLAST (attestation du chauffeur en sa possession mais non présentée au Conseil). Cédric BORDET confirme que les documents relatifs à la mise en dépôt vente de la pompe Flyght étaient bien à l'entête de la société ARRI. Monsieur FAIJAN s'explique sur cette pompe : « la société CAPLAST a déposé son bilan en 2014. N'étant plus adjoint depuis janvier 2015, Monsieur FAIJAN dit qu'il est normal que Monsieur BORDET prenne la suite de ce dossier. Je ne pouvais pas savoir que la société déposerait le bilan. Le stock CAPLAST a été revendu entre-temps : qu'a fait le commissaire priseur ? » Madame LAUBA et Madame le Maire disent que de toute évidence il ne s'est pas occupé de cette pompe.

- Madame NAUDY demande à Madame LAUBA pourquoi elle a oublié le Conseil d'Ecole et n'a pas été contactée. Réponse : Monsieur FURLAN devait s'y rendre mais n'a pas pu y aller (malade). Concernant les dotations perçues dans le cadre du fonds d'amorçage des réformes scolaires, Madame le Maire répond qu'elles ont été investies dans la remise en état et l'aménagement de la salle pour les activités périscolaires entre autres. Contrairement à Monsieur le Maire de Porchères, nous ne comptons pas les frais du personnel qui, comme chez lui, serait occupé à d'autres tâches.

- Un voyage scolaire est prévu au printemps. L'école demande une subvention supplémentaire aux 50 €/enfant versés habituellement. Cette décision sera prise au prochain budget, avant le 15 avril 2016.
- Madame NAUDY évoque le problème de sureffectif dans le bus scolaire. Madame le Maire répond que ce sureffectif constaté ponctuellement est consécutif à la suppression d'un bus, que le problème a été discuté avec la CALI, qu'un nouveau circuit a été proposé par la CALI après plusieurs réunions, qu'il a été approuvé par ses soins mais que Monsieur le Maire de Porchères ne l'a toujours pas validé.
- Madame FEREOL demande si la salle aménagée pour les activités périscolaires est prête à accueillir les enfants. « La sécurité est-elle passée ? » Madame le Maire répond qu'un dossier a été déposé auprès du SDIS pour la sécurité et de la DDTM pour l'accessibilité. Le SDIS a communiqué par téléphone un avis favorable à cet aménagement qui sera validé par courrier dans les prochains jours. Madame BAUDRY explique que cette salle n'a pas été utilisée car les activités « flamenco » et « tennis » ont été organisées ailleurs. Monsieur MALEVRE s'étonne d'autant de bruit pour une salle qui n'est pas encore utilisée. Madame le Maire rappelle que cette salle est avant tout une salle de rangement avec bureau pour les employés de façon à ne pas encombrer les classes et qu'elle pourra également être utilisée par un petit groupe d'enfants pour des activités manuelles.
- Mme NAUDY demande pourquoi les personnes à la retraite n'ont pas été contactées pour assurer l'accompagnement au bus le 15.10.2015 lors de l'absence d'un agent. Madame le Maire répond que d'autres personnes ont été contactées.
- Madame FEREOL demande des informations quant à la dissolution des syndicats (collège, eau...). Madame le Maire répond qu'effectivement la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 mars 2016. C'est une profonde réforme de l'administration territoriale avec le triple souci de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale. Nous aurons à discuter la fusion de la CALI avec le Sud Libournais et d'autres délibérations seront à prendre pour la fusion ou la dissolution des syndicats.
- Madame le Maire explique d'autre part que des réunions de travail avec le Conseil Départemental sont en cours pour mettre en place un livre blanc pour adapter les finances aux besoins des territoires.

REUNION DU 11 DECEMBRE

Madame FEREOL est nommée secrétaire de séance. Madame FEREOL et Monsieur FAIJAN contestent le dernier compte rendu par des polémiques. Madame le Maire rappelle que le compte rendu a été envoyé le 10 novembre 2015 et que ces observations auraient pu être discutées avant la réunion. Elle rappelle que dans les communes de moins de 3500 habitants, le compte rendu doit permettre de comprendre le sens des délibérations et n'a pas à transcrire les polémiques. Elle met donc le compte rendu au vote malgré les protestations de Madame FEREOL et Monsieur FAIJAN. Le compte rendu est approuvé à la majorité. Madame FEREOL jette le cahier où elle n'a marqué aucune observation. Elle est remplacée par Madame NAUZE Edith.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE VELO ROUTE ET LA VOIE VERTE (V90) (DELIB_2015_41)

Madame le Maire expose que dans le cadre du vélo route et voies vertes, l'itinéraire cyclable V90 « Vallée de l'Isle » va traverser notre commune par la rue de la Marne, la route de l'Ecluse, la route du Baronneau, la route des Chalbats pour rejoindre la commune de Porchères. La convention signée entre la commune et le Conseil Départemental stipule que le département assurera la signalétique et le Maire s'engage, au titre de ses pouvoirs de police, à signaler toute modification de circulation et à entretenir les routes. Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal approuve à la majorité ce projet et autorise Madame le Maire à signer cette convention (10 voix pour et 4 abstentions).

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « COMPTEURS COMMUNICANTS » MIS EN PLACE PAR GRDF (DELIB_2015_42)

De 2017 à 2022, les compteurs de gaz vont être changés pour mettre en place des compteurs communicants. Ceux-ci ont un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser un concentrateur sur le point le plus haut de la commune. Une convention de partenariat avec GRDF doit être signée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité ce projet et autorise Madame le Maire à signer la dite convention (10 voix pour, 4 abstentions).

SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE AVEC FACULTE DE SUBSTITUTION POUR LA VENTE DU CHEMIN SITUÉ DANS L'EMPRISE DE LA GRAVIERE (DELIB_2015_43)

Un compromis de vente a été signé le 20 avril 2010 avec le Groupe GARANDEAU pour une portion d'un chemin communal d'une superficie de 12a 80ca situé dans l'emprise de la gravière et ce pour la somme de 5 000 €. Le Conseil Municipal autorise à la majorité Madame le Maire à signer l'acte notarié avec faculté de substitution pour la vente de ce chemin.

ETAT DES RESTES A REALISER 2015

Madame le Maire présente l'état des restes à réaliser en investissement qui figureront sur le compte administratif

et propose de réaliser l'emprunt de 40 000 € prévu au budget 2015, permettant ainsi de refaire un peu de trésorerie pour le prochain budget. Une proposition a été présentée par le Crédit Agricole d'Aquitaine à un taux de 1.41 % sur 10 ans. A la demande de Monsieur FAIJAN, Madame le Maire rappelle les emprunts déjà souscrits :

- emprunt de 247 000 € à 2.96% souscrit en janvier 2015 pour une durée de 20 ans : emprunts renégociés comportant emprunts pour le foyer, la station d'épuration et 100 000 € pour les travaux d'aménagement des réseaux à Jamayau et aménagement sécuritaire de la D10 et les vestiaires.

- emprunt de 100 000 € à 2.70 % souscrit en mai 2014 sur une durée de 7 ans (fin 2020) : travaux sécuritaires de la rue de Verdun.

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 4 contre la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine. (DELIB_2015_44)

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 4 contre l'état des restes à réaliser 2015 qui s'établit comme suit (DELIB_2015_45) :

DEPENSES : Extension des réseaux eau et assainissement (7 342 €) carte communale (642 €) Travaux parvis de la mairie (54 000 €) Honoraires Azimut (3 000 €) Barrière de sécurité espace du vieux chêne (600 €)

RECETTES : Subvention DETR (9 253.65 €) Subvention CAB (15 019 €) Emprunt (40 000 €)

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS POUR L'EXTENSION DE LA CALI ET DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Le schéma départemental de coopération intercommunale répond aux principes de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). Ce schéma qui sera arrêté au plus tard le 31 mars 2016 détermine l'avenir et le périmètre de nos intercommunalités, des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et des syndicats. Le Préfet aura jusqu'au 31 juin 2016 pour notifier les arrêtés de projets de périmètres (fusion, transformations, modifications, dissolutions). Ils seront arrêtés au plus tard le 31 décembre 2016.

FUSION CALI :

Le Conseil Municipal se joint à la décision prise à l'unanimité des communes de la CALI pour signifier que l'équilibre territorial devrait se faire directement avec la fusion des communautés de communes de Saint Emilion, du Sud Libournais, du Fronsadais et d'une partie du Brannais avec la CALI.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (DELIB_2015_46)

Madame le Maire expose que l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Electrification a émis le 24 novembre 2015, à l'unanimité des communes, un avis défavorable quant à la dissolution de ce syndicat prévu dans ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Elle rappelle que ce syndicat créé en 1927 affecte en totalité la taxe sur la consommation finale d'électricité qu'il perçoit en subventionnant nos travaux d'éclairage public, de baisse et moyenne tension.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable quant à l'article 24 du projet du SDCI en date du 8 octobre 2015 et réclame le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE (DELIB_2015_47)

L'assemblée délibérante de ce syndicat souhaite conserver ses compétences eau et assainissement jusqu'en 2020 et ne souhaite pas être fusionné avec les services de la CALI en 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (TIPI) ET PRELEVEMENT POUR LA CANTINE

A compter du 1er janvier 2016, les parents d'élèves pourront régler les frais de cantine scolaire par carte bancaire sur le site de la DGFIP, par prélèvement, par chèque ou numéraire directement à la trésorerie de Coutras. La régie « cantine » sera supprimée.

SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE SALLE DES APS

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de Bordeaux a confirmé par écrit son avis favorable sur l'aménagement de la salle recevant les enfants dans le cadre des activités périscolaires.

AGENDA D'ACCESSIBILITE

Ce document a été approuvé par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour éviter d'engager la responsabilité de la commune, Madame le Maire informe qu'elle a validé le circuit du transport scolaire établi par la CALI suite aux problèmes de sureffectif. Il respecte la législation en vigueur. Cependant, Monsieur le Maire de Porchères a validé un autre circuit qu'il a lui-même établi mais qui présente des problèmes de sureffectif.

TERRAIN RUE DE L'ISLE

Suite à la décision prise en dernier conseil municipal et conformément aux directives du receveur, nous devons prendre en charge les frais de notaire et de bornage que les acquéreurs reverseront sous la forme d'une vente.

CABINE TELEPHONIQUE

D'ici le 31 décembre 2017, toutes les cabines téléphoniques seront supprimées. Nous avons été avisés que la nôtre le sera en conséquence.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Alexandre TRESBAÏLES
5 octobre

*Nos félicitations aux heureux parents et
bienvenue à ce nouveau St Antoinais !*

DECES

Henriette BOYER
25 octobre

Henriette MERCHADOU
30 décembre

Nos sincères condoléances à la famille

INFOS MAIRIE



Inscription sur le site : www.pole-emploi.fr

A partir du 1er janvier 2016, Pôle Emploi simplifie les démarches d'inscription des demandeurs d'emploi et renforce leur suivi avec des actions ciblées et personnalisées. En effectuant sa demande d'allocation en ligne, le demandeur d'emploi voit la liste des pièces justificatives à télécharger et bénéficie d'une information actualisée sur les justificatifs attendus.

NOUVEAU : depuis décembre, une antenne Pôle Emploi est ouverte à Coutras, à l'étage du Trésor Public (parking Sully). L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.



**RELAIS D'ASSISTANTES
MATERNELLES**

70 cours des girondins – 33500 Libourne
05 57 25 45 72 / 06 11 23 27 82
de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h30 ainsi que
le mercredi de 9h à 12h30

Ce service libre et gratuit est mis en place par la C.A.L.I. (Communauté d'agglomération du Libournais) pour les parents, futurs parents, assistantes maternelles et candidates à l'agrément. Il offre un lieu d'accueil, d'information et d'orientation concernant les droits et les devoirs en tant qu'employeurs et employés. Des ateliers thématiques ont régulièrement lieu dans notre foyer rural. Prochaines dates : 12 janvier, 9 février, 8 mars 2016.



CRECHE DE CAMPS SUR L'ISLE

Minipouss4@orange.fr

**Activité intergénérationnelle autour du jardin
subventionnée par la CAF**

Afin de partager et créer un lien entre jeunes et anciennes générations autour d'un jardin (potager, fleurs, nature, biodiversité), une activité s'est ouverte aux familles des communes de la CALI (grands-parents, parents et leurs enfants jusqu'à 6 ans ayant acquis la marche).

Ce jardin se trouve à la Crèche Mini Pouss' à Camps sur l'Isle, encadrée 2 fois par mois par une professionnelle de la crèche. 4 enfants et 1 de leurs parents pourront partager avec un ancien, un grand-parent, tous les secrets de la nature et les astuces du jardinage.



Inscription : Crèche Mini Pouss'
3, rue Elfen Jambon 33660 Camps sur l'Isle
Tel : 05.57.69.64.46.





L'essentiel & plus encore

INFOS MAIRIE

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

au service des salariés, exploitants ou employeurs de main d'œuvre agricole

La spécificité de la MSA est de reposer sur un système démocratique. En février 2015, 583 délégués cantonaux ont été élus pour assurer le relais entre vous et la MSA. Pour notre secteur Coutras-Lussac, Brigitte LAFARGUE a été élue avec 24 agriculteurs et salariés vivant sur les communes de ce canton (liste en mairie).

La MSA assure une prise en charge globale allant de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement des cotisations, la santé au travail et la prévention des risques professionnels. Tél 05 56 01 83 83



ASSOCIATION DE SERVICES DE SOINS ET D'AIDES A DOMICILE DU NORD LIBOURNAIS

1 rue Docteur Texier 33230 ABZAC

Tél : 05 57 69 36 16

La fusion de l'Association d'Aides et de Soins à domicile du Nord Libournais et l'Entente Inter-cantonale du Nord Libournais a eu lieu et forme l'Association de Services de Soins et d'Aide à Domicile du Nord Libournais.

Le service d'une aide à domicile peut être financé dès l'âge de 60 ans, en fonction de votre degré de dépendance et de vos ressources, soit au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le Conseil Général par votre caisse de retraite.

L'ASSAD peut se rendre à votre domicile pour établir avec vous toutes ces démarches.



Demandez le guide des aides aux personnes âgées
(APA, Aide à Domicile, Accueil Familial, EHPAD...)

N° Vert 0 800 00 33 33

CONCILIATEUR DE JUSTICE



Monsieur COUPEZ exerce les fonctions de conciliateur de justice auprès du tribunal de Libourne pour le nouveau canton du Nord Libournais. Il se tient à votre disposition pour tenter de résoudre les conflits individuels relevant du civil tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs etc.... Il ne peut pas intervenir pour les questions relatives au droit de la famille, les litiges avec l'administration ou en matière de droit du travail.

CONTACT : 06 87 02 34 55 - ccoupez.cj@gmail.com

PERMANENCE : les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 17h30

Maison des Associations - 47 Boulevard de Quinault à LIBOURNE

LA VIE A L'ECOLE

Les activités périscolaires organisées les lundis et jeudis ravissent nos petits élèves !

Ballade nature, créativité autour de Noël, atelier pâtisserie, jeux ludiques encadrés par Jacqueline Durieux et Nathalie Furlan. Des cours de danse flamenco sont enseignés par Audrey EFOLOKO et des cours de tennis sont assurés par Françoise SAUDOU. Depuis la rentrée, il est proposé la confection de cartes en 3D par Martine CALVINHAC. Encore merci à nos bénévoles !

Si vous souhaitez donner du temps et faire partager aux enfants votre savoir faire ou vos loisirs préférés, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe d'animation.



Après le repas de Noël servi au foyer rural, les enfants ont pu découvrir de beaux livres offerts par la mairie



Le marché de Noël et le spectacle de chants présentés par les enfants ont clôturé une belle journée.

TELETHON 2015



Cette année encore, le Comité des Fêtes et Du Côte de chez TOINE se sont regroupés pour accueillir le Téléthon au stade municipal. Les cyclistes après avoir pris le verre de l'amitié (sans alcool bien sûr) et notre obole s'en sont repartis vers St Médard de Guizières. Merci à eux de se battre pour une bonne cause. Les randonneurs n'ont pas pu passer à St Antoine cette année en raison des travaux rendant le pont inaccessible. La Clef des Champs s'est néanmoins associée au Téléthon 2015 en étant représentée par ses membres sur les communes voisines et en remettant un don.



COMMEMORATION DU XI NOVEMBRE

Pour cette commémoration, élargie à l'ensemble des morts pour la France et qui symbolise le centenaire de la « grande guerre », nous avons eu le plaisir d'accueillir les jeunes sapeurs pompiers de Libourne.

Un message du Souvenir Français a été lu par un délégué de cette association et Conseiller Municipal, Didier GADEAUD, avant l'hommage « aux morts pour la France »



Diaporama présenté pour l'occasion au niveau national

PECHE

LA PERCHE DE L'ISLE

Au mois de novembre nous avons effectué un alevinage de brochets et de goujons.

Les cartes de pêche 2016 seront délivrées exclusivement par Internet avec 2 possibilités soit sur le site www.cartedepêche.fr en réglant avec votre carte bancaire et vous imprimez votre permis dans la minute ou chez nos dépositaires habituels : le secrétariat de mairie de Saint Antoine, le restaurant de l'Ecluse à Logerie et chez Raymond Lagrange à Pécou, il suffira de remplir une demande en réglant par chèque ou en espèces et votre permis vous sera adressé sous 3 à 5 jours.

Un agenda vous sera remis avec votre carte de pêche pour les dates de ces prochaines manifestations : assemblée générale au cours du 1^{er} trimestre 2016, lâchers de truite à l'étang de Lauvirat près de Coutras Ces journées sont gratuites et ouvertes à tous les pêcheurs détenteur de la carte de pêche. Une journée « nettoyage des berges de l'Isle ou des abords de l'étang de La Petite Font » sera prévue (suivant les conditions climatiques). Rendez-vous 9h chez Raymond Lagrange.

Pour plus d'informations vous pouvez aussi demander la brochure « Guide de la Pêche 2016 » disponible chez nos dépositaires que nous remercions pour leur disponibilité ou vous connecter sur le site <http://peche33.com>

La Perche de l'Isle vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux.

Le Président, Alain LAGRANGE

TENNIS CLUB

L'école de tennis vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Rendez-vous le 6 janvier pour la reprise des cours !
La Présidente, Michèle FURLAN

LA CLEF DES CHAMPS (randonnées pédestres)

Voici le calendrier de nos prochaines sorties :

- Janvier** (RV : 14h place de la mairie)
 - Samedi 16: Le Pizou suivie de la galette des Rois
 - Samedi 30: Porchères
 - Février** (RV : 14h place de la mairie)
 - Samedi 13: Saint Seurin sur l'Isle
 - Samedi 27: Les Cent Journaux
 - Mars** (RV : 14h place de la mairie)
 - Samedi 5: Bonneau
 - Samedi 19: Cercoux
 - Dimanche 3 Avril:** Randonnée d'orientation à la journée organisée par Pascal Horru. (rv 8h30 à la ferme)
- Bonne année et à bientôt sur les sentiers, en 2016, pour une belle et heureuse année riche en partage !
Le Président, Gabriel ALARCON

SOCIETE DE CHASSE

Les prochaines battues aux nuisibles auront lieu les 23 janvier et 20 février. Rendez-vous à 8h à la gravière de Ferrachat.

L'Association Communale de Chasse Agréée vous présente ses meilleurs vœux pour 2016.

Le Président, Damien FEREOLE



Bonjour à tous et surtout **BONNE ANNEE** de la part de toute l'équipe de "Du Côté de chez Toine" !
Après les festivités de fin d'année, un mois de février chargé nous attend...
Demandez le programme !!!



EXPO DE PEINTURE

Les 6 et 7 février 2016, se déroulera la Chandeleur des Peintres. Pour l'occasion, 23 peintres seront au rendez vous de cette 8^e édition. Cette exposition qui est désormais une grande date dans le petit monde de nos peintres régionaux verra de nombreux nouveaux artistes accrocher leurs toiles. **L'entrée est gratuite**, les crêpes seront présentes, alors venez en nombre pour leur apporter votre soutien.
Ouverture de 10h00 à 18H00



THEATRE

Le 27 février 2016
au foyer rural à 20H00.
Au programme, rire
bonne humeur pour
"L'EMBROUILLE", une comédie de
Jean Paul EYMARD
Tarif : 7 Euros, gratuit pour les enfants



Lors d'une soirée conviviale, Nicolas MALEVRE, de retour de son expérience québécoise dans le cadre des échanges inter-municipalités, nous a conté son voyage à GATINEAU. Celui-ci avait été partiellement financé par Du Côté de chez Toine", par Périgord-Québec. Ces voyages se font sous l'égide de la Fédération France-Québec. Ces échanges reposent sur un accord entre Municipalités Françaises et Québécoises et demandent un engagement ferme des communes. A voir l'œil pétillant de Nicolas, les souvenirs ramenés dans ses bagages, sentiments partagés par Clémentine TRIBHOU il y a deux ans lors de son voyage à Montréal, il est fortement regrettable que certains conseillers municipaux aient cru bon de voter contre la délibération permettant de reconduire cet échange pour l'an prochain.

Au mois de mai, nous retrouverons les Arts de l'Isle, nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement

Le Président, Dominique PEYRIDIEUX



Une nouvelle année vient de s'achever et à cette occasion, l'ensemble du Bureau se joint à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux de Santé, de Bonheur, de Réussite et de Prospérité pour l'année 2016.

L'année 2015 s'est terminée par le Réveillon de La Saint Sylvestre qui s'est déroulé à merveille.

Notre prochaine manifestation aura lieu le **SAMEDI 9 AVRIL, soirée entrecôte.**

Nous sommes également en pleine préparation pour l'organisation de notre fête locale de la Pentecôte. C'est grâce à nos soirées que nous pouvons maintenir et améliorer la traditionnelle fête annuelle de notre village.

Je renouvelle mes remerciements à toute l'équipe du Comité ainsi qu'aux bénévoles qui nous permettent d'organiser nos soirées. On vous dit à très bientôt !!!

Le Président, Fabien ESTEVE

FOOT LOISIRS



Notre calendrier de matchs amicaux a commencé courant septembre. Notre équipe toujours présente malgré un effectif réduit reste motivée et les joueurs sont ravis de se retrouver chaque vendredi pour se dépenser et jouer au football en toute simplicité.

Les résultats sont 1 victoire, 2 matchs nuls et 3 défaites. Les matchs se déroulent toujours dans la convivialité et la 3^{ème} mi-temps reste un moment très agréable.

Les joueurs et l'équipe dirigeante vous souhaitent une bonne année 2016. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !!!

LES ECURIES DE LOGERIE

Une fin d'année riche en émotions !

Comme tous les ans les Ecuries de Logerie ont envoyé cette fois une cavalière pour représenter le club au Salon du Cheval à Paris. Cette année c'est au tour de Lilou Cheype de s'offrir une magnifique sixième place avec son poney Ovni lors du Championnat de France Indoor . Une place bien méritée après deux parcours sans fautes dans l'ambiance survoltée du salon. Une première expérience qui restera un beau souvenir pour cette petite fille de 9 ans qui a pu concourir sur la même piste que les plus grands du saut d'obstacles.

L'équipe des Ecuries a également battu son record de fréquentation lors du dernier concours de l'année 2015 organisé à Saint-Antoine. En effet, le 6 décembre ce sont près de 200 cavaliers qui sont venus s'affronter sur la carrière du club. Des clubs de Gironde, Dordogne mais également de Charente étaient présents. Une dernière pour cette saison 2015 qui s'est achevée sous le soleil d'hiver qui a vu de beaux parcours dans une ambiance festive et chaleureuse.

Les cavaliers vont désormais se consacrer aux séances d'entraînement d'hiver afin de revenir toujours au top de leur forme pour attaquer l'année 2016 avec comme échéance le **premier concours de l'année organisé à Logerie le 24 janvier.**

Les Ecuries de Logerie vous souhaitent une très belle année 2016. La Présidente, Nelly LUCBERNET

GYMNASTIQUE

Le club de gymnastique vous présente ses meilleurs vœux et vous invite à les rejoindre les mardi au Pizou, les mercredis et jeudis à St Antoine de 18h30 à 19h30.
La Présidente, Danièle DUCHET

Nos commerçants

Epicierie-dépôt de pain-tabac-journal
M. GALLOT
753 rue de Verdun 05 57 49 60 53

Bar restaurant, pizzeria
le SAN DONATO
1179 avenue de la Libération 05 57 49 68 50

Bar
M. NUNEZ
760 rue de Verdun 05 57 49 67 35

Bar restaurant, camping
M. Mme HOLIER, « Logerie »
1820 route de l'Ecluse 05 57 49 70 01

Boutique d'apithérapie
Chez les Abeilles
396 route de l'Ecluse 06 30 40 55 80

Vente d'agneau fermier, méchouï
M. Mme SANCIER
140 route du Paillot 06 07 02 30 92

Nos industriels

ARRI – Mécanique de précision
ZA de Jamayau 32 rue de Verdun 05 57 56 05 90
SCAEED – M. GOUYGOU

Professions libérales

CABINET D'INFIRMIERES
Nathalie BARAT – Sylvie BOUTON
331 rue de la Marne 05 57 49 60 72

Commerciaux

DF CONSEILS
Conseils en entreprises Daniel FAIJAN
1235 route de la Chaux 05 57 56 05 93

AGENT IMMOBILIER
Alexandre SAINT MARTIN
119 rue Grave de Rieu 06 30 80 37 04

Nos artisans

SCIERIE A FACON MONTAUD Francis
502 Rte de St Christophe de Double
05 57 49 68 61 – 05 57 49 55 66

TOUFEU TOUFLAMME Extincteurs
GALAN Philippe
179 rue de Joliberge 05 57 49 71 30

SOMOTRA HORRUT Gilbert
Terrassement, assainissement...
431 av. de la Libération 05 57 49 77 65

MILLET Vincent
Accordage et réparation d'accordéons
5480 route de la Double 05 57 49 56 25

SARL MC²
ESTEVE Fabien
Vente et pose menuiseries
524 rue de Jamayau 06 62 43 65 82

ANTHONY RAMBAUD
Chaudronnerie, serrurerie, métallerie
697 avenue de la Libération 06 88 42 09 59

José DOS SANTOS RESENDE
Plomberie, dépannages, multi-services
238 rue de l'Isle 06 89 06 55 55

COIFFURE NATHALIE
salon de coiffure hommes/femmes
1170 Avenue de la Libération 05 57 49 69 69

RTPM CROUZEL Vincent
Taille de pierre-maçonnerie-rénovation
632 rue de Jamayau 09 82 24 22 07

OMAH-IT Mark DINGHIN
Meubles en teck
1207 route de l'écluse 05 57 49 25 87

Julien AITHOCINE
Multiservice, bricolage, petits travaux, home staging,
petit jardinage, entretien...
236 rue de Joliberge 06 70 56 88 88

Laurent DOURTHE
Peintre en bâtiment
234 rue de Joliberge 06 75 31 13 12 / 09 67 29 88 37

ASSISTANTES MATERNELLES DE SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

Mme TRIBHOU Virginie
53 rue de Bartebrune
06.64.76.30.13

Mme ALARCON Agnès
519 rue de Jamayau
07.50.23.97.28

Mme LABORIE Laëtitia
341 rue de la Marne
06.99.29.96.96

Mme RUELLET Marylène
655 rue de Jamayau
06.65.39.65.36

R.A.M. Coutras - Aurélie BEAUFILS - 05.57.69.64.72

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
8h30 - 12h30	FERME AU PUBLIC	FERME	8h30 - 12h	FERME AU PUBLIC	9h - 12h
14h - 18h	14h - 18h	FERME	13H30 - 18H	14h - 18h	FERME



La Maison pour Tous

Contact Mairie 648 rue de Verdun 33660 SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
Téléphone : 05 57 49 62 19 / Télécopie : 05 57 69 00 16
mairie@stantoinesurlisle.fr SITE WEB : www.stantoinesurlisle.fr

POINT LECTURE ET CYBER : *Ouvert tous les jours aux heures d'ouverture de la mairie*